

# AAPPMA d'Epinal et environs

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Epinal et environs

Chalet des pêcheurs 77, rue d'Alsace 88000 EPINAL



Les pêcheurs de l'AAPPMA d'Epinal souhaitent exprimer par ce cahier d'acteurs leurs nombreuses grandes inquiétudes concernant le projet-box de NSG. Nous sommes une association de pêche mais aussi et surtout une association de Protection du Milieu Aquatique (Agréée). Nous sommes persuadés qu'écologie et économie sont non seulement compatibles mais aussi et surtout **indissociables**. C'est la seule façon d'envisager un avenir à nos enfants (cf Bertrand Picard).

## Inquiétudes quant aux besoins en eau

La nappe alluviale de la Moselle, déjà exploitée par NSG via une gravière, est aussi exploitée pour alimenter en eau potable des communes environnantes. La démographique est en croissance régulière (par corollaire les besoins en eau aussi) dans le secteur proche, sur la commune de Golbey notamment. Les sécheresses passées ont déjà impacté fortement la nappe et les prévisions de sécheresse n'incitent pas à l'optimisme. L'implantation d'entreprises (gourmandes en eau ?) dans la zone de l'écoparc pose aussi question. Et bien que NSG s'en défende, l'augmentation de la production brute de papier et de carton va inévitablement accroître le besoin en eau.

Notre inquiétude est grande et nous craignons que les prélèvements dans le milieu naturel (eaux de surface notamment) soient disproportionnés avec le potentiel des nappes phréatiques déjà durement impactées pour différentes raisons dans les Vosges.

NSG a d'ailleurs mandaté un cabinet spécialisé pour réaliser une étude hydrogéologique et évaluer la possibilité de prélever tout ou partie de l'eau industrielle dans des eaux souterraines. Dans ce cas, puiser l'eau souterraine équivaldrait à une possibilité de pompage sans limite ?

Les résultats seront disponibles en 2020.

## **Les responsables de l'AAPPMA sont très inquiets :**

1. Nous souhaitons avoir accès à ces résultats.
2. Nous souhaitons connaître les quantités d'eau prélevées actuellement et les quantités d'eau estimées au plus juste qui seront nécessaire au fonctionnement du projet-box (minimums, maximums et/ou moyennes).

## Inquiétudes quant aux rejets dans la Moselle

Le débit annuel moyen de la Moselle a tendance à diminuer depuis 50 ans. L'évolution négative la plus significative concerne surtout les périodes d'étiages qui sont plus longues et plus marquées (plusieurs périodes à moins de 3,6 m<sup>3</sup>/seconde dans la Moselle à Epinal tous les ans depuis 2017, soit 4 années consécutives, fait unique dans l'historique des mesures de débit à cet endroit. Source : [hydro.eaufrance.fr](http://hydro.eaufrance.fr)).

La fédération de pêche des Vosges qui a des sondes thermiques en place sur tout le cours vosgien de la rivière (dans le cadre de son plan ombre), a relevé des pointes chaudes léthales pour certaines espèces à forts besoins en oxygène dissous (comme l'ombre commun, espèce emblématique de la moyenne Moselle, en nette régression, il a pratiquement disparu depuis 2017 entre Chavelot et Vincey) : plus de 28° pour la Moselle à Châtel à la fin de l'été 2020.

L'agriculture intensive maltraite nos rivières. Elle provoque un assèchement des sols, une érosion et une réduction des zones humides. Elle augmente les phénomènes de ruissellement des polluants (produits phytosanitaires, engrais azotés et phosphorés, épandage de lisier ...). Elle draine trop de sédiments dans la rivière entraînant un colmatage et une asphyxie des fonds : les capacités d'auto-épuration de la rivière sont anéanties. Le piétinement des berges par les animaux (dans les ruisseaux tributaires notamment : Avières, Saint-Oger, Durbion ...) provoque pollutions organiques et bactériologiques. La Moselle n'échappe pas à ces dommages écologiques : le fond de la rivière est brun, colmaté et sent mauvais (pas d'auto-épuration), en aval de l'exutoire de NSG, mais en amont aussi ...

Le profil de la Moselle a été considérablement remanié au cours des trente dernières années : En aval de l'exutoire de NSG à Chavelot par exemple, la Moselle est « enrochée » sur trois cent mètres. Alors qu'à cet endroit précis existait une vaste reculée de plusieurs dizaines d'hectares, qui, telle une énorme « zone tampon » permettait à la rivière de s'auto-épurer en grande partie (construction du pont sur la RN 57 en 2x2 voies).

Le long de la Moselle, de nombreuses entreprises ou particuliers échappent encore à une épuration systématique de leurs effluents et de nombreuses pollutions ponctuelles et/ou localisées sont constatées. En terme de pollution, notons que NSG n'a pas toujours été exemplaire concernant les rejets dans la Moselle, notamment concernant l'arsenic.

De nombreux barrages sur la Moselle retiennent des polluants, dans les sédiments notamment. Le barrage de la digue de Chavelot n'est à qu'à 1200 mètres en aval du rejet de NSG ... et Il existe quand même deux AEP à cet endroit !

**Compte-tenu de toutes les agressions que la Moselle a subi et subit encore, et concernant cette question des effluents de NSG, les responsables de l'AAPPMA d'Epinal sont très inquiets et souhaitent avoir les éléments pour évaluer précisément l'impact qu'aurait le projet d'extension de NSG sur la qualité des eaux de la Moselle. Nous souhaitons donc que soient portés à notre connaissance les points suivants :**

1. Comment le paramètre du réchauffement climatique a été pris en compte dans les prévisions de rejets.
2. Les débits actuellement rejetés dans le milieu naturel et les estimations après le démarrage du projet-box (Les débits de rejets aqueux autorisés ont légèrement augmenté dans l'arrêté préfectoral n°279/2020 du 15 mai 2020 en comparaison avec l'arrêté préfectoral n°1590/2006 du 28 juin 2006).
3. La DBO après le démarrage du projet-box (sachant que l'autorisation de DBO est de 187 kg/jour alors que le milieu récepteur, la Moselle à Chavelot, ne supportait en 2019 que 55 kg/jour).
4. Le dispositif particulier envisagé pour adapter DBO, DCO et MES au débit et à la température de la Moselle en période d'étiage (Afin d'éviter une asphyxie des organismes vivants dans la Moselle : les poissons, mais aussi la faune benthique source de nourriture des poissons en aval du rejet, rappel étiage : 3,6 m<sup>3</sup>/sec consécutivement ces quatre dernières années !) : Il est en effet impensable que tout fonctionne comme si de rien n'était quand la Moselle ne coule presque plus.
5. Est-ce que des contrôles par prélèvements dans les sédiments la Moselle en aval du rejet sont effectués pour évaluer une éventuelle pollution sédimentaire ?

6. Est-ce que des prélèvements sanitaires sur différentes espèces piscicoles à des différentes classes d'âge sont prévues ?
7. La température maximale des effluents actuellement et après le démarrage du projet-box (L'arrêté préfectoral n°279/2020 du 15 mai 2020 permet une température maxi des effluents de 35°C alors que celui de 2006 la limitait à 30°C).
8. Qui se charge et qui se chargera de la surveillance des rejets de l'exutoire de Chavelot : Norske Skog ou un cabinet indépendant et avec quelle fréquence ?
9. Le suivi de la comparaison entre l'IBGN en amont et en aval du rejet actuellement et après le démarrage du projet.

### **Inquiétudes quant aux nouvelles installations**

Lors de l'installation de la 2ème machine, la police de l'eau avait signifié que désormais, il n'était plus question d'ajouter la moindre pollution en Moselle dans le secteur. Etrangement, à aucun moment NSG n'évoque la possibilité de fonctionner en circuit fermé.

Les surfaces dégagées pour la zone de l'écoparc, extension intimement liée à la mise en service de la nouvelle chaudière de NSG (chaudière 6), sont de plus de 60 ha. Ce qui signifiera encore plus de consommation d'eau, plus de rejets, plus de surfaces bétonnées ... Une telle zone à terme viendra encore plus déséquilibrer le milieu aquatique. N'oublions pas l'existant qui peut paraître anecdotique avec la Fougère et la Cobrelle sans compter la ZI de Golbey. La concentration d'entreprises polluantes dans ce secteur est déjà très grande. De plus, nous n'avons aucun inventaire sur les consommations et sur leurs rejets qui sont parfois sauvages pour certaines entreprises comme MGE, De Richebourg, et d'autres dans la vallée du canal des Vosges à Golbey ... Rejets qui se font parfois directement dans le canal des Vosges via par le réseau de collecte des eaux pluviales. Très régulièrement, des pollutions avec de fortes mortalités de poissons sont constatées au niveau du rejet dans le canal au rond-Point Chavelot en aval de l'écluse 17.

Nous sommes ici dans la politique du puzzle qui sature le milieu récepteur des effluents. Les projets d'installation / d'extension d'entreprises sont traités dossiers par dossiers, jamais dans la globalité du bassin récepteur, ce n'est pas acceptable. Le projet-box et l'installation de la nouvelle zone de l'écoparc doivent faire l'objet d'une instruction environnementale unique et indissociable.

### **Concernant ces nouvelles installations les pêcheurs sont très inquiets souhaitent avoir des réponses aux questions suivantes :**

1. Pourquoi l'éventualité techniquement réalisable d'un fonctionnement en circuit fermé n'a pas été évoquée.
2. Est-ce que les ouvrages actuels liés au pompage / rejets des eaux seront modifiés ou de nouveaux seront créés ?
3. Un inventaire global des impacts environnementaux de l'ensemble de la nouvelle zone est-il prévu ?

### **Inquiétudes quant à la qualité de la vie**

Les rejets atmosphériques actuels provoquent des odeurs très désagréables à Golbey, dans la plaine de Chavelot, à Dogneville et dans le sud-ouest de Thaon. Les pêcheurs pratiquant leurs loisirs en plein air sont témoins de ces nuisances.

Ces rejets atmosphériques et leurs impacts sur la santé publiques ne sont hélas pas connus.

Le bilan carbone s'annonce catastrophique : 180.000 tonnes de CSR seront consommées contre 109.000 tonnes actuellement. Devant un tel bilan carbone nous aimerions connaître les mesures compensatoires prévues pour rééquilibrer les déséquilibres causés. Rien n'est évoqué !!!!

L'imperméabilité des sols et l'augmentation du trafic routier viendront augmenter la quantité de micro-polluants de surface qui se retrouveront inévitablement dans le pluvial et donc ... dans le milieu aquatique.

**Les pêcheurs ont en charges la protection du milieu aquatique mais sont aussi très attachés aux problématiques environnementales globales. Ils souhaitent avoir des réponses claires sur tous ces points.**

## **POUR CONCLURE**

A la création de l'entreprise NSI au début des années 90, les pêcheurs avaient dénoncé le mauvais choix du site de l'installation par rapport au milieu récepteur, la Moselle. Son débit étant incompatible avec de tels tonnages de production. Le choix politique l'a emporté, nous sommes dorénavant en 2021. Mais les enjeux environnementaux ont encore évolué et deviennent primordiaux.

La mise en place de la trame bleue constitue un des outils majeurs de la restauration des cours d'eau et des territoires en France dans la continuité du Grenelle de l'environnement de 2007.

Les voyants sont au rouge concernant le réchauffement climatique.

La convention citoyenne pour lutter contre le réchauffement climatique et pour le respect de de la biodiversité des milieux va dans le sens de la modération et d'une production raisonnable.

Le Conseil constitutionnel dans une réponse à une QPC le 31 janvier 2020, a considéré que la protection de l'environnement primait sur la liberté d'entreprendre dans certains cas.

Malgré le débat public engagé, nous avons peu de données précises sur de nombreux points concernant le projet-box.

Pour les pêcheurs de l'AAPPMA d'Epinal, Il paraît obligatoire de ne pas augmenter les impacts existants déjà présents et très nocifs, il faudrait même **LES RETREINDRE**.

Nous sommes très loin du bon état écologique des cours d'eau demandé par les instances européennes.

Les pêcheurs de l'AAPPMA d'Epinal estiment donc que la protection pérenne du milieu récepteur des effluents, la rivière Moselle, est incompatible avec une augmentation des rejets. Ils expriment donc leur très grande réserve sur ce projet-BOX de NSG.

Jean-Louis MOUGIN Président de l'AAPPMA d'Epinal